



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-quatrième session

11 septembre-6 octobre 2023

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

## Situation des droits de l'homme au Cambodge

### Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, Vitit Muntarbhorn

#### *Résumé*

Le présent rapport est le troisième que soumet le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, Vitit Muntarbhorn. Il a pour thème « Turbulences électorales et répercussions générationnelles ». Le Rapporteur spécial décrit l'évolution de la situation entre les élections communales de 2022 et les élections nationales de 2023 et examine ensuite la réalisation des 20 objectifs de référence relatifs aux droits de l'homme définis dans le précédent rapport. L'un des principaux défis pour la réalisation de ces objectifs est la transmission intergénérationnelle du pouvoir au sein du pays, qui est étroitement liée aux processus politiques et électoraux, dans le cadre d'un espace civique et politique restreint. Des progrès ont toutefois été réalisés sur le plan socioéconomique. Le Rapporteur spécial appelle enfin toutes les générations à respecter les principes de la démocratie et des droits de l'homme.



## I. Introduction

1. Le présent rapport est le troisième que soumet le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, Vitit Muntarbhorn. Il a pour thème « Turbulences électorales et répercussions générationnelles ». Il couvre la période allant de début juin 2022 à la première semaine de juin 2023 et porte sur les élections communales de juin 2022, dont les résultats préliminaires ont été présentés à titre provisoire dans le précédent rapport<sup>1</sup>, et leurs retombées. Dans le présent rapport, le Rapporteur spécial décrit les faits nouveaux survenus pendant la période précédant les élections nationales de juillet 2023, qui a été agitée par de nombreuses incertitudes, sous l'angle des droits de l'homme et de la démocratisation. L'évolution de la situation est liée au transfert réel et potentiel de portefeuilles clés du Gouvernement à la prochaine génération, en particulier aux proches parents des figures politiques qui occupent déjà les plus hautes marches du pouvoir, avec les répercussions qui s'ensuivent au niveau ministériel.

## II. Méthode

2. La méthode employée pour établir le présent rapport est similaire à celle expliquée dans le précédent rapport<sup>2</sup>, complétée par davantage d'activités sur le terrain et un meilleur accès à l'information. L'analyse est basée sur de nombreuses données provenant de sources diverses, gouvernementales, non gouvernementales et intergouvernementales. Les données ont été vérifiées par recoupements et en confrontant les différentes sources. La première visite du Rapporteur spécial au Cambodge, en août 2022, a été très fructueuse. Les résultats de cette visite ont été incorporés dans le rapport. À cette occasion, le Rapporteur spécial a préconisé pour le Cambodge un programme d'action relatif aux droits de l'homme en dix points (voir annexe I). Ce programme complète les 20 objectifs de référence définis dans le précédent rapport pour évaluer l'application des droits de l'homme dans le pays. Une synthèse de ces objectifs figure à l'annexe II du présent rapport. Le Rapporteur spécial évalue ensuite dans quelle mesure les autorités ont rempli ces objectifs en veillant à leur réalisation effective.

3. En mars, le Rapporteur spécial a lancé une demande publique d'information à toutes les parties prenantes, la date limite de réponse étant fixée au 15 mai 2023. Deux longues réponses sont parvenues de la société civile et des observations ont été formulées oralement lors de plusieurs consultations informelles avec quelque 25 ambassades et 10 organismes des Nations Unies concernant la réalisation des objectifs de référence. Le présent rapport tient compte des informations communiquées par les autorités au Rapporteur spécial au cours de l'année, notamment la publication « Cambodia human rights situationer », ainsi que des informations recueillies lors de la visite du pays. Le Rapporteur spécial adresse ses sincères remerciements aux différentes parties prenantes qui lui ont aimablement prêté main-forte au cours de l'année.

## III. Turbulences électorales

4. Plusieurs faits nouveaux encourageants sont survenus au cours de la période considérée. Salué par la communauté internationale pour son ambitieux programme de vaccination, le Cambodge se relevait alors de manière impressionnante de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En 2022, le Cambodge a présidé l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, malgré les difficultés régionales et internationales liées à la situation au Myanmar et au conflit en Ukraine. Le pays a collaboré avec le Comité des droits de l'enfant et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre des rapports qu'il établit au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, respectivement, auxquels il est partie. Les observations finales de ces organes sont intégrées à l'analyse figurant dans le présent rapport<sup>3</sup>. Le pays s'est engagé à respecter les grands traités relatifs aux droits de

<sup>1</sup> [A/HRC/51/66](#).

<sup>2</sup> *Ibid.*, sect. II.

<sup>3</sup> [CRC/C/KHM/CO/4-6](#) et [E/C.12/KHM/CO/2](#).

l'homme et à réaliser les objectifs de développement durable, dans le droit fil de l'Accord pour un règlement politique global du conflit au Cambodge (Accords de paix de Paris) de 1991.

5. Le Cambodge a invité l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre à se rendre en mission dans le pays. Un rapport distinct sera publié par l'Expert indépendant en la matière. Les efforts déployés par le pays pour étendre la protection sociale ont été reconnus et salués, les populations clés étant de mieux en mieux prises en charge grâce à un élargissement des prestations et à l'accès à une protection sociale minimale. Une initiative innovante a été lancée pour offrir une protection sociale aux conducteurs de touk-touks<sup>4</sup>.

6. En ce qui concerne les élections communales et les prochaines élections nationales, il est impératif de connaître le contexte général. Les élections sont en étroite corrélation avec les droits civils et politiques, et le pays est lié par les normes internationales, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel il est partie, permettant de garantir l'objectivité des élections, et par les Accords de paix de Paris.

7. Les élections communales de 2022 ont été précédées par les élections communales de 2017. En 2017, le pluralisme politique semblait être en pleine expansion, toute une série de partis politiques divers se disputant les voix des électeurs. Le Parti du salut national du Cambodge (PSNC) a obtenu environ 43 % des voix à l'issue de ces élections, tandis que le Parti populaire cambodgien (PPC) en a obtenu 50 %. La situation s'est toutefois détériorée par la suite. Plus tard en 2017, le PSNC a été traduit en justice pour complot visant à renverser le Gouvernement placé sous le contrôle du PPC. Le PSNC a démenti cette allégation, mais la Cour suprême s'est prononcée contre ce dernier, et il a été injustement dissous sur décision de justice. Près de 120 dirigeants et membres du PSNC ont été déchus de leurs droits politiques pour une période de cinq ans.

8. Lorsque les élections des membres de l'Assemblée nationale se sont profilées en 2018, les membres du PSNC ont refusé de se présenter aux élections nationales et le PPC a obtenu la totalité des sièges, soit 125, ce qui a instauré un système de parti unique et une forme d'absolutisme. Pendant les années qui ont suivi, l'élite au pouvoir a consolidé son emprise et ce monopole a produit une personnalisation des institutions. Cependant, un nouveau parti d'opposition est né des cendres de 2017. Le Parti de la bougie (PB) a commencé à se former, regroupant des figures politiques qui appartenaient autrefois au PSNC.

9. Le tableau ci-dessous présente les résultats des élections communales de 2022, qui ont été surveillées par la Commission électorale nationale. Le pays comptait 45 partis politiques, dont 17 partis enregistrés en vue des élections. Les résultats définitifs indiquent que la majorité des sièges a été remportée par le PPC, tandis que le PB a enregistré une progression notable. Le PPC a remporté environ 80 % des voix, obtenant ainsi quelque 9 400 sièges. Le PB a remporté environ 19 % des voix, soit près de 2 200 sièges. Plusieurs autres partis ont obtenu une vingtaine de sièges au total. La plupart des postes de responsable de l'administration communale (environ 1 650) ont été obtenus par le PPC, tandis que le PB en a remporté 4.

### Résultats des élections communales de 2022

Province	Voix		Responsables de l'administration communale		Conseillers municipaux						Total
	PPC	PB	PPC	PB	PPC	PB	FUN	PNK	PDC	Autres	
Banteay Meanchey	194 543	55 900	67	0	429	96	0	7	0	1	533
Battambang	347 062	94 744	103	0	676	147	0	0	0	0	823
Kampong Cham	339 279	125 675	108	1	619	196	0	0	0	5	817

<sup>4</sup> Voir <https://www.khmertimeskh.com/501263884/public-health-insurance-for-phnom-penh-tuk-tuk-drivers/>.

Province	Voix		Responsables de l'administration communale		Conseillers municipaux						Total	
	PPC	PB	PPC	PB	PPC	PB	FUN	PNK	PDC	Autres		
Kampong Chhnang	202 957	66 991	71	0	337	90	0	0	0	0	0	427
Kampong Speu	384 954	90 002	88	0	520	90	0	0	0	0	0	616
Kampong Thom	205 882	94 323	78	3	406	165	12	0	2	0	0	585
Kampot	232 479	75 909	93	0	440	117	2	0	1	1	1	561
Kandal	481 744	154 371	127	0	727	187	1	0	0	0	0	915
Koh Kong	44 992	10 356	29	0	145	21	0	0	0	0	1	167
Kratié	120 550	35 216	48	0	244	56	1	0	0	0	0	300
Mondolkiri	29 676	4 434	21	0	104	3	0	0	0	0	0	107
Phnom Penh	536 625	151 262	105	0	743	154	1	1	0	0	0	899
Preah Vihear	85 791	25 130	51	0	260	70	0	1	2	0	0	333
Prey Veng	398 045	140 728	116	0	684	206	0	0	0	0	2	892
Pursat	195 656	32 143	49	0	311	30	0	0	0	0	0	341
Ratanakiri	69 838	11 735	50	0	236	22	0	1	1	0	0	260
Siem Reap	306 668	115 589	100	0	514	153	0	1	0	0	0	688
Preah Sihanouk	86 308	17 400	29	0	161	16	0	0	0	0	0	177
Stung Treng	55 898	12 009	34	0	155	19	2	0	0	0	0	176
Svay Rieng	245 164	75 528	80	0	416	100	0	0	0	0	0	518
Takeo	406 958	118 061	100	0	597	139	0	0	0	0	0	734
Kep	19 284	2 893	5	0	29	2	0	0	0	0	0	31
Pailin	25 456	5 095	8	0	47	5	0	0	0	0	0	52
Tboung Khmum	276 895	78 419	64	0	432	102	0	2	0	0	0	536
Uddor Meanchey	87 069	16 353	24	0	139	13	0	0	0	0	0	152
<b>Total</b>	<b>5 378 773</b>	<b>1 610 556</b>	<b>1 648</b>	<b>4</b>	<b>9 376</b>	<b>2 195</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>11 622</b>	
Pourcentage	74,32	22,25	99,76	0,24	80,67	18,88	0,16	0,11	0,08	0,10	100	

Source : équipe de pays des Nations Unies au Cambodge, 2022.

Notes : taux de participation électorale : 80,32 % ; bulletins valables : 7 237 037 ; bulletins nuls : 157 390 ; nombre total d'électeurs inscrits : 9 205 681 ; « Autres » regroupe quatre partis : Parti de l'amour national khmer, Parti de la jeunesse khmère, Parti Kampuchea Niyum et Parti social-démocrate de la ruche ; responsables de l'administration communale de sexe féminin (PPC) : 173 ; responsables de l'administration communale âgés de 35 ans ou moins : 37 ; conseillères municipales : 2 562 (22,04 %) ; le Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (communément appelé FUNCINPEC) est dirigé par le prince Norodom Chakravuth, fils de feu le prince Norodom Ranariddh ; le Parti uni national khmer est dirigé par l'ancien général Nhek Bunchhay, ancien haut responsable du FUNCINPEC ; le Parti de la démocratie citoyenne est dirigé par Yeng Virak et Yang Saing Komar, ancien dirigeant d'organisations de la société civile.

Abréviations : FUN, Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (FUNCINPEC) ; PB, Parti de la bougie ; PPC, Parti populaire cambodgien ; PDC, Parti de la démocratie citoyenne ; PNK, Parti uni national khmer.

10. Les élections communales de 2022 se sont déroulées dans le calme, mais ont été entachées d'irrégularités<sup>5</sup>. Il y a eu une petite lueur de diversité dans la participation politique et dans les résultats, ce qui a permis à l'opposition d'obtenir quelques sièges. La prochaine étape consistera pour le Cambodge à organiser des élections nationales le 23 juillet 2023, les septièmes élections quinquennales depuis les années 1990.

<sup>5</sup> A/HRC/51/66, par. 9 à 25.

11. Si l'on y regarde de plus près, on constate qu'il y a eu des entraves flagrantes aux élections de 2022, ce qui pourrait avoir une incidence sur la préparation des élections de 2023. Des pressions ont été exercées pour influencer sur le scrutin. Par exemple, des fonctionnaires étaient constamment présents dans divers bureaux de vote, les noms d'électeurs étaient enregistrés, des moyens de transport ont été mis à la disposition d'électeurs pour qu'ils aillent voter et des personnes ont fait du porte-à-porte. En 2022, un nombre considérable de candidats, en particulier des candidats présentés par le PB, ont été radiés des listes et ont ainsi été empêchés de participer aux élections dans des circonstances suspectes. Au cours des mois qui ont précédé le scrutin, toute une série de cas de harcèlement de candidats considérés comme appartenant à l'opposition politique, ou d'expression de menaces et d'actes d'intimidation à leur rencontre, ont été signalés.

12. Certains candidats aux élections de 2022 ont déposé plainte devant la Commission électorale nationale afin qu'une enquête soit ouverte. Toutefois, des membres de cette Commission sont connus pour entretenir des liens étroits avec le PPC, le parti au pouvoir, ce qui remet en cause l'indépendance de la Commission. En outre, le système ne permettant pas aux Cambodgiens de l'étranger de participer au scrutin, des millions de travailleurs migrants cambodgiens travaillant dans des pays voisins ont été privés de la possibilité d'exercer leur droit de vote, anomalie qui appelle une réforme du système électoral.

13. L'expérience de 2022 a permis de tirer des enseignements pour remédier à ces irrégularités en recensant les pratiques optimales pour des élections libres et régulières dans le cadre d'un système multipartite. Dans l'attente d'une réforme de la Commission électorale nationale visant à la rendre davantage pluraliste, il conviendrait d'élargir le recrutement du personnel électoral à tous les niveaux afin de garantir son impartialité et de tenir à distance le personnel issu des partis politiques. Les autorités locales, la police et l'armée ne devraient pas se trouver à proximité des bureaux de vote ; seul le personnel ayant un lien légitime avec les élections devrait être présent lors du scrutin. Le public devrait être autorisé à suivre le dénombrement des suffrages de près, contrairement à ce que prévoit la règle actuelle, qui l'oblige à se tenir à au moins 15 mètres des bureaux de vote. Il est nécessaire de veiller à ce que le formulaire (n° 1102) rapportant les résultats du scrutin soit rempli entièrement et correctement et affiché publiquement. Une loi doit être adoptée pour rendre publique l'information sur le financement des campagnes électorales. Il est indispensable que les prochaines élections soient surveillées par des observateurs indépendants.

14. Il faut reconnaître que les résultats des élections communales de 2022 témoignaient d'une certaine ouverture, indiquant l'existence d'un espace à conserver ou à élargir avant les élections nationales de 2023. Malheureusement, depuis le premier trimestre de 2023, l'atmosphère politique est devenue plus restrictive et débilante, en particulier en ce qui concerne les droits civils et politiques. La question se pose de savoir pourquoi.

15. Les dirigeants actuels pourraient chercher à s'assurer de la transmission du pouvoir à leurs successeurs, sans prendre le risque que le suffrage populaire de 2023 ouvre la voie à davantage de pluralisme. On assiste donc à un musellement de l'opposition politique de la part de l'ancienne génération afin de permettre la montée en puissance de la jeune génération.

16. D'autres éléments survenus pendant la période 2022-2023 sont à prendre en compte. Des membres de l'opposition ont fait l'objet de plusieurs procès collectifs, ce qui a empêché un grand nombre de dirigeants politiques de premier plan de participer aux élections. Les détails de ces procès figurent dans la section V ci-dessous, consacrée aux objectifs de référence. Les médias ont subi davantage de restrictions, comme en témoigne la fermeture forcée de Voice of Democracy, un média indépendant de premier plan, pour avoir publié un article sur le rôle présumé du fils du Premier Ministre dans le versement d'une aide à un autre pays, et ce malgré les excuses présentées par le média.

17. Le principal parti d'opposition, le PB, ainsi qu'un autre parti, le Parti de la grande unité nationale khmère, se sont vu refuser l'enregistrement par la Commission électorale nationale en mai 2023, sous un prétexte douteux lié à un problème de documents à fournir ; ce blocage a mis un frein à l'espoir d'un cadre pluraliste et transparent pour les élections de juillet 2023. Le recours déposé par ces partis devant le Conseil constitutionnel, un organe de neuf membres connu pour entretenir des liens étroits avec l'élite au pouvoir, a été rejeté le 25 mai 2023. Vers la fin du mois de mai 2023, 20 partis politiques avaient demandé à être

enregistrés auprès de la Commission électorale nationale pour les prochaines élections nationales, et 18 avaient été reconnus.

18. Pendant cette période, de nombreux messages provocateurs à l'encontre de l'opposition politique, de commentateurs examinant la situation des droits de l'homme, et même de diplomates, ont émané du sommet de l'exécutif. Les personnes dont les opinions étaient considérées comme hostiles au pouvoir en place ont fait l'objet d'intimidations. L'appareil juridique, y compris un système judiciaire équivoque, a été instrumentalisé par le pouvoir en place contre les droits de l'homme et les aspirations démocratiques.

#### **IV. Répercussions générationnelles**

19. La prochaine génération a déjà commencé à prendre les rênes du pouvoir à la place de ses prédécesseurs. Tout l'enjeu est de savoir si le monopole instauré de longue date par l'élite non démocratique au pouvoir est sur le point d'être perpétué par une automatisation dynastique et d'être consacré par les élections de 2023.

20. Pour faciliter la perpétuation du statu quo, une dixième série d'amendements à la Constitution a été adoptée en 2022, à la hâte et avec une faible participation du public<sup>6</sup>. En substance, les amendements sont favorables au pouvoir en place. L'un de ces amendements octroie le pouvoir de nommer et de désigner le Premier Ministre, qui appartenait autrefois au Président et aux Vice-Présidents de l'Assemblée nationale, au parti majoritaire, ou au parti au pouvoir. Le cabinet du Premier Ministre aura également le pouvoir de nommer et de désigner un Premier Ministre intérimaire. Les implications pour la transmission intrafamiliale du pouvoir sont évidentes.

21. Toutefois, les générations actuelles et futures ont tout intérêt à remédier aux problèmes qui sous-tendent les 20 objectifs de référence analysés ci-après, car c'est le destin du pays qui est en jeu. Le Rapporteur spécial espère humblement qu'il sera encore possible de corriger les excès du passé. Il attire donc l'attention sur la réalisation des droits de l'homme, qui est étroitement liée à la paix, à la démocratie et au développement durable.

#### **V. Objectifs de référence**

22. Le Rapporteur spécial a défini 20 objectifs de référence afin d'aider les autorités cambodgiennes à promouvoir la réalisation des droits de l'homme dans le pays. Ces objectifs couvrent toute une série de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

23. Les résultats des autorités quant aux objectifs de référence peuvent être classés en trois catégories : résultats positifs (objectifs atteints ou en voie de l'être) ; résultats variables (résultats ambivalents, certains sont bons, d'autres non, et action en cours) ; résultats négatifs (objectifs non atteints et/ou situation en recul).

24. Les 20 objectifs de référence sont analysés ci-après.

##### **A. Cesser d'appliquer les lois draconiennes et les modifier**

25. Le pays est entravé par une surabondance de lois, en particulier des lois draconiennes. Les nombreuses poursuites engagées au cours de la période considérée illustrent l'utilisation abusive de différentes lois nationales, notamment en matière de diffamation et d'incitation. Les critiques concernant ces poursuites sont généralement réfutées par un message sommaire et méprisant de la part des autorités, affirmant que tout est fait conformément à la législation nationale, malgré son incompatibilité avec les normes internationales. Telle est la voie de l'instrumentalisation du droit par l'exécutif (« rule by law »).

<sup>6</sup> Voir <https://constitutionnet.org/news/cambodias-constitutional-amendments-consolidating-control>.

26. Ces lois sont toujours en vigueur et n'ont pas été réformées. Le précédent rapport du Rapporteur spécial<sup>7</sup> en présente une longue liste. Parmi les faits nouveaux à signaler, le sous-décret relatif à la gestion et à l'utilisation des noms de domaine nationaux sur Internet permet aux autorités d'imposer leurs propres restrictions sécuritaires selon des critères fondés sur « la culture, la moralité, les traditions, les coutumes, les droits individuels, les droits des consommateurs, les intérêts légitimes publics, la sécurité nationale ou l'ordre social », au-delà de ce qu'autorise le droit international.

27. Une attention particulière doit être accordée aux articles suivants du Code pénal : a) articles 305 et 309 (diffamation publique et procédure y afférente) ; b) article 307 (outrage public et diffamation) ; c) article 425 (falsification d'informations) ; d) article 443 (conspiration avec une puissance étrangère) ; e) article 453 (organisation d'un complot contre le Gouvernement et conspiration en vue de la commission du crime de trahison) ; f) articles 494 et 495 (incitation à commettre un acte susceptible de provoquer des troubles dans le pays). Désormais, il existe aussi une loi sur la lèse-majesté, à savoir l'article 437 *bis*, qui prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans, assortie d'une amende, pour chaque chef d'accusation.

28. En ce qui concerne la société civile, les estimations officielles indiquent que quelque 6 000 organisations non gouvernementales sont présentes dans le pays<sup>8</sup>. Cependant, les ONG qui mènent des activités dans le domaine de la défense des droits de l'homme et de l'environnement se trouvent généralement dans une situation difficile vis-à-vis des autorités, celles-ci exerçant de fortes pressions sur elles. Une loi bien connue sur les ONG, la loi relative aux associations et aux organisations non gouvernementales, limite le champ d'action de la société civile. Des discussions sont en cours en vue de réformer cette loi. Par ailleurs, le Cambodge devrait se doter d'une loi sur la protection des données personnelles.

29. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

## **B. Remettre en liberté les défenseurs des droits de l'homme et les dissidents politiques placés en détention et mettre fin aux poursuites intentées contre eux**

30. Pendant la période considérée, le Rapporteur spécial a continuellement reçu des rapports faisant état d'attaques, d'arrestations et de poursuites injustifiées à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et de professionnels des médias, de dissidents politiques et d'autres personnes considérées comme des opposants aux autorités<sup>9</sup>. La simple diffusion sur Internet d'une chanson de rap satirique a conduit à l'intimidation d'organisations non gouvernementales de premier plan par les autorités dans le cadre de la censure<sup>10</sup>.

31. Au début de l'année 2023, on estimait que des dizaines de défenseurs des droits de l'homme et d'écologistes étaient en détention. Leur nombre était en augmentation par rapport à l'année précédente. Plusieurs dissidents politiques étaient détenus dans des établissements pénitentiaires dans tout le pays.

32. Parfois, grâce à l'intervention du cabinet du Premier Ministre, les poursuites sont abandonnées. Cela arrive généralement lorsque la personne accusée ou détenue présente ses excuses au cabinet du Premier Ministre et que celui-ci les accepte. Toutefois, cette méthode aurait également été utilisée comme moyen de pression pour inciter certains membres de l'opposition à rejoindre le PPC.

<sup>7</sup> A/HRC/51/66, sect. V.A et V.B.

<sup>8</sup> Cambodge, « Cambodia human rights situationer V (January–September 2022) », Genève, septembre 2022.

<sup>9</sup> Voir <https://cchrcambodia.org/>.

<sup>10</sup> Voir <https://www.civicus.org/index.php/media-resources/news/6234-cambodia-blocking-of-music-video-another-blow-to-freedom-of-expression> (consulté le 28 mai 2023).

33. Une affaire, qui date de la fin de l'année 2021, concerne l'arrestation et la détention arbitraires d'un certain nombre de syndicalistes et de travailleurs du casino NagaWorld qui avaient participé à une grève pacifique d'un an organisée pour revendiquer le respect du droit de ne pas faire l'objet de licenciements abusifs et pour dénoncer d'autres pratiques<sup>11</sup>.

34. Le 25 mai 2023, neuf dirigeants syndicaux et militants du Syndicat des employés khmers de NagaWorld ont été déclarés coupables d'incitation à commettre une infraction grave ou à perturber la paix sociale en vertu des articles 494 et 495 du Code pénal, en raison de l'organisation de cette longue grève. Un important dirigeant syndical, Chhim Sithar, placé en détention provisoire pour des motifs douteux depuis novembre 2022, après être rentré de l'étranger, a été condamné à une peine privative de liberté de deux ans, tandis que les autres ont été placés sous contrôle judiciaire ou condamnés à une peine avec sursis.

35. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

### **C. Réhabiliter divers partis politiques et les autoriser de nouveau à participer aux élections et garantir la tenue d'élections libres et régulières**

36. Cet objectif de référence est étroitement lié à la dissolution du PSNC en 2017, qui a suscité d'abondantes critiques, comme mentionné plus haut. Cette décision n'a pas été annulée et la situation s'est détériorée. L'histoire récente et traumatisante du PB témoigne d'une privation de droits encore plus importante, en raison du refus des autorités d'enregistrer le parti pour les élections de 2023. Le pluralisme des partis est brusquement mis à mal.

37. Les modifications apportées à la loi sur les partis politiques ont conféré des prérogatives aux groupes politiques au pouvoir, comme expliqué dans le précédent rapport. Dans ce rapport, le Rapporteur spécial donnait des détails sur les lois électorales et les anomalies qu'elles présentaient. Les figures politiques de l'opposition sont continuellement interdites de participation à la vie publique<sup>12</sup>.

38. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

### **D. Mettre fin aux procès collectifs d'opposants politiques et créer un espace pour l'engagement en faveur de la démocratie et du pluralisme politique**

39. Le premier procès collectif a débouché sur la condamnation par défaut, le 1<sup>er</sup> mars 2021, de neuf hauts responsables de l'ancien PSNC, dont Sam Rainsy, l'une des principales figures de l'opposition, qui est aujourd'hui en exil. Ils avaient été accusés de tentative de crime et d'attaque et de mise en péril des institutions du Royaume du Cambodge, ce pour quoi le Code pénal prévoit des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à vingt-cinq ans.

40. Le deuxième procès collectif a abouti à la condamnation, le 17 mars 2022, de 21 personnes soupçonnées d'être affiliées au PSNC, parmi lesquelles figuraient 7 responsables, qui ont été condamnés à dix ans de réclusion, et 14 sympathisants et proches de sympathisants, qui ont été condamnés à cinq ans d'emprisonnement. Les accusations étaient liées à la tentative de retour de M. Rainsy au Cambodge, et portaient sur des allégations d'incitation, de complot et d'incitation du personnel militaire à la désobéissance.

<sup>11</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2022/01/cambodia-arrests-strikers-may-amount-breach-human-rights-law-un-experts>.

<sup>12</sup> A/HRC/51/66, sect. V.C.



41. Le troisième procès collectif a débouché, le 14 juin 2022, sur une déclaration de culpabilité pour 51 anciens membres du PSNC, y compris des dirigeants déjà condamnés en mars 2021 et mars 2022, qui ont été déclarés coupables d'incitation et de complot et condamnés à des peines allant jusqu'à huit ans d'emprisonnement, en lien avec la tentative de retour de M. Rainsy au Cambodge en 2019. Les peines de 20 des accusés étaient assorties d'un sursis partiel. Entre-temps, en parallèle des troisième et quatrième procès collectifs, une affaire concernant sept anciens membres du PSNC a débouché sur leur condamnation pour incitation, assortie d'une peine de dix-huit mois d'emprisonnement, après la diffusion sur les médias sociaux de messages appelant les Cambodgiens à lutter pour le changement, le 10 août 2022.

42. En ce qui concerne le quatrième procès collectif, le 22 décembre 2022, 36 anciens membres du PSNC, dont des dirigeants déjà condamnés en mars 2021, mars 2022 et juin 2022, ont été déclarés coupables de complot et condamnés à des peines allant de cinq à sept ans d'emprisonnement pour avoir prétendument soutenu un autre dirigeant de l'opposition, en lien avec les tentatives de retour au Cambodge d'un dirigeant adjoint en décembre 2020 et janvier 2021. Trois membres du PSNC ont été condamnés à une peine avec sursis. Des peines supplémentaires ont été prononcées à l'encontre de 11 des militants, avec suspension des droits politiques pendant cinq ans, en vertu de l'article 455 du Code pénal. Les chefs d'accusation retenus contre l'un des accusés ont été abandonnés. Lors du procès, 34 des 37 accusés ont été jugés et condamnés par défaut. On trouvera davantage de détails à l'annexe III.

43. Le 3 mars 2023, Kem Sokha, ancien président du PSNC, a été déclaré coupable de trahison et de conspiration avec une puissance étrangère et condamné à vingt-sept ans de prison, à l'issue d'un procès organisé après un délai de trois ans. Il a également été privé du droit de voter et de se porter candidat aux élections, en vertu de l'article 450 du Code pénal. Le tribunal a estimé que M. Sokha avait tenté à plusieurs reprises de mener une « révolution de couleur » pour renverser le Gouvernement, avec le soutien d'une puissance étrangère dont le nom n'a pas été précisé. Il est actuellement assigné à résidence et n'a qu'un accès limité à un avocat. La procédure d'appel est toujours en cours.

44. Parmi les autres affaires individuelles préoccupantes survenues au cours de la période considérée figurent les suivantes. Deux Vice-Présidents du PB ont été poursuivis pour plusieurs infractions présumées. Son Chhay a été déclaré coupable d'avoir diffamé la Commission électorale nationale et le PPC, et a été condamné à une amende de plus d'un million de dollars. Thach Setha a été poursuivi pour émission de chèques sans provision, puis pour incitation. Il est actuellement en détention provisoire. Un Vice-Président plus récent du PB, Rong Chunn, a dû démissionner de son poste en raison de condamnations antérieures pour divers délits politiques. Un conseiller principal du Parti a également quitté son poste, après que l'un des ministères a fait pression sur lui pour qu'il restitue des terres contestées. Accusée de trahison, Theary Seng, une avocate américano-cambodgienne, a été envoyée dans une prison lointaine.

45. Parmi les irrégularités inhérentes à ce type de procès, on peut citer l'absence d'éléments de preuve crédibles, le non-respect du droit à un procès équitable et des garanties d'une procédure régulière, la possibilité limitée de procéder à un contre-interrogatoire et le fait que plusieurs accusés ont été jugés par défaut. Les procès empêchent les figures politiques qui le souhaiteraient de participer au processus électoral en 2023.

46. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

## **E. Garantir l'indépendance et la transparence du système judiciaire et des activités des praticiens du droit, dont les procureurs et les avocats**

47. Plusieurs nouveaux tribunaux, dont un tribunal de commerce et un tribunal du travail, sont en cours de création. Davantage de juges et d'avocats doivent être formés. Toutefois, le fait que tous les piliers du système, y compris le pouvoir judiciaire, soient sous l'influence du monopole exercé au sommet de l'exécutif constitue une préoccupation majeure.

L'indépendance et l'impartialité des juges sont compromises tant sur la forme que sur le fond ; cette ambivalence a été soulignée expressément par le Comité des droits de l'homme dans ses observations finales concernant le troisième rapport périodique du Cambodge soumis au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>13</sup>.

48. En 2014, trois lois ont ouvert une brèche permettant à l'exécutif de s'ingérer dans les activités des organes judiciaires et des institutions connexes, à savoir la loi sur l'organisation des tribunaux, la loi sur le statut des juges et des procureurs et la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil suprême de la magistrature. Elles permettent au pouvoir exécutif d'empiéter sur cet autre pilier de l'État, ce qui se traduit par une influence sur le processus de sélection et de promotion des membres du pouvoir judiciaire et d'autres membres du personnel de cette branche et par une emprise sur l'administration des tribunaux et de la justice. Ces lois doivent être réformées et des garanties sont nécessaires pour assurer l'indépendance de la justice, dans le respect de la séparation des pouvoirs et des fonctions de contrôles croisés permettant de prévenir les abus de pouvoir. Il est non seulement nécessaire d'améliorer la sélection et la formation des membres du pouvoir judiciaire et des autres responsables de l'application des lois, et de mettre en place des mesures d'incitation, mais il est également essentiel d'imposer diverses conditions pour garantir leur séparation d'avec les partis politiques. Par exemple, il devrait être interdit à ce personnel de siéger dans les comités exécutifs des partis politiques.

49. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

## **F. Renforcer les capacités du système pénitentiaire surpeuplé et adopter davantage de mesures non privatives de liberté, notamment à l'égard des personnes en attente de jugement**

50. Dans le cadre de discussions avec des membres du personnel de divers ministères et des avocats, le Rapporteur spécial a appris que des améliorations avaient récemment été apportées à la réforme du droit et au système de justice pénale et que l'objet de ces modifications était de généraliser la fourniture d'une aide juridictionnelle et d'offrir des modes alternatifs de règlement des litiges, tels que la médiation. L'arriéré d'affaires en attente de jugement est en train d'être résorbé. De nouvelles dispositions sur la libération conditionnelle prévoyant des mesures non privatives de liberté et des possibilités de mise en liberté sous caution ou de mise en liberté provisoire ont été adoptées. Il serait bienvenu de créer des bibliothèques dans la plupart des établissements pénitentiaires avec l'aide d'une ambassade étrangère.

51. En août 2022, lors de sa mission, le Rapporteur spécial s'est particulièrement intéressé à la situation des établissements à régime fermé ou semi-fermé, y compris les prisons, les centres de réadaptation pour les jeunes, les centres d'accueil pour les sans-abri et les établissements de santé mentale, dans différentes localités. Parmi les enseignements tirés, on peut citer la nécessité de veiller à ce que toutes les personnes placées dans ces établissements aient pleinement accès à leur famille avant et pendant leur placement. Elles devraient pouvoir autant que possible prendre l'air à l'extérieur des bâtiments où elles sont contraintes de rester et participer à des activités de plein air, telles que le jardinage, qui permettent de nourrir l'esprit. Dans l'un de ces établissements, Prey Speu, qui accueille principalement des sans-abri, la plupart des personnes étaient malheureusement enfermées pendant la majeure partie de la journée, même si elles n'avaient commis aucune infraction, au prétexte qu'elles auraient besoin de thérapie. Il y a également eu des cas de décès suspects. La fermeture de cet établissement doit être sérieusement envisagée.

52. Tous les établissements à régime fermé ou semi-fermé doivent être correctement contrôlés. En réalité, beaucoup des personnes qui sont placées dans ces établissements ne devraient pas s'y trouver du tout. Le pays devrait donc non seulement s'orienter davantage vers des mesures non privatives de liberté et des services de réadaptation à base

<sup>13</sup> CCPR/C/KHM/CO/3.

communautaire, mais aussi veiller à éviter les détentions injustifiées. En outre, le taux de surpopulation carcérale est très élevé, d'environ 300 %, avec quelque 40 000 détenus<sup>14</sup>.

53. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats variables.

### **G. Étudier les possibilités d'appliquer des mesures de réadaptation plutôt que des sanctions punitives dans les affaires liées aux stupéfiants**

54. Jusqu'à présent, pour les personnes condamnées dans des affaires liées aux stupéfiants, l'approche est axée sur la sanction plutôt que sur la réadaptation. Un nombre démesuré de personnes sont incarcérées pour des raisons de possession à des fins personnelles. Il est régulièrement fait état de simples passants happés par des forces de l'ordre trop zélées et placés en détention dans le cadre d'opérations antidrogue. Parfois, des personnes perçues comme étant impliquées dans un trafic de drogue, qui sont souvent issues de communautés pauvres, sont placées en détention malgré l'absence d'éléments probants.

55. Cette question est liée à la nécessité de procéder à une révision de la loi de 2012 relative au contrôle des drogues, dont l'application aboutit actuellement à un nombre excessif de condamnations à des peines d'emprisonnement plutôt qu'à des mesures de substitution à la détention telles que la prise en charge communautaire et les mesures de réadaptation. Le genre joue également un rôle ; alors que les personnes détenues pour des infractions à la législation sur les stupéfiants représentent 60 % de l'ensemble de la population carcérale au Cambodge, les femmes détenues pour ce type d'infraction constituent 70 % de la population carcérale féminine<sup>15</sup>.

56. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

### **H. Assurer un suivi efficace des affaires de disparition forcée et d'autres graves violations dont les victimes sont des Cambodgiens et des étrangers, en particulier pour mettre fin au climat d'impunité**

57. Nombre d'affaires de disparition forcée n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête efficace et sont encore en attente d'examen. On peut citer l'affaire Kem Ley, qui concerne le meurtre par balle d'un célèbre commentateur politique, survenu en 2016, et dont l'auteur reste impuni à ce jour. S'agissant des affaires concernant des étrangers, on peut citer le cas de la disparition forcée du militant thaïlandais pour la démocratie Wanchalearm Satsaksit<sup>16</sup>, qui a été enlevé non loin de son appartement à Phnom Penh. On ne dispose d'aucune information sur ce qu'il est advenu de lui ni sur le lieu où il se trouve. Cette disparition inquiétante devrait faire immédiatement l'objet d'une enquête efficace et impartiale pour établir les faits.

58. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

<sup>14</sup> Voir E/C.12/KHM/CO/2. Concernant les prisons et les affaires politiques, voir <https://www.licadho-cambodia.org/topic/prison>.

<sup>15</sup> Voir <https://www.amnesty.org/en/documents/asa23/6356/2023/en/>.

<sup>16</sup> A/HRC/51/66, par. 46.

**I. Prêter attention à l'accroissement de l'endettement, qui est la cause de la perte de terres utilisées comme garantie pour des prêts de microfinance, et de l'affaiblissement de la sécurité alimentaire**

59. Les microcrédits, dont le montant est généralement inférieur ou égal à 5 000 dollars, se sont révélés être un leurre qui conduit à l'endettement et à la privation, en particulier parce qu'ils sont la cause de pertes massives de terres utilisées comme garantie et que la situation a été aggravée par la hausse de la pauvreté observée pendant la pandémie de COVID-19. Le Cambodge est le pays en développement où le ratio de la dette privée par rapport au produit intérieur brut est le plus élevé. D'après une source consultée, 167 000 foyers cambodgiens auraient subi des pressions les poussant à vendre des terres pour rembourser des prêts au cours des cinq dernières années<sup>17</sup>. Il existe bien des décrets qui réglementent les prêts, mais ils sont insuffisants.

60. Les pouvoirs publics devraient intervenir plus directement pour réglementer les pratiques financières préjudiciables et surveiller les activités des prêteurs, en particulier à l'aide de lois et de programmes de protection des clients. Il est nécessaire de prendre davantage de mesures (allègement de la dette, restructuration des prêts, mesures de protection sociale, amélioration des connaissances financières et activités de sensibilisation) pour lutter contre la manipulation et l'exploitation et réduire la dette des pauvres.

61. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

**J. Améliorer l'accès à l'éducation et faciliter le retour à l'école après les perturbations causées par la pandémie, notamment en comblant les écarts qui empêchent l'égalité d'accès à Internet et d'utilisation de celui-ci et en favorisant les programmes d'éducation formelle et non formelle en la matière**

62. Avant la pandémie, l'accès à l'éducation, en particulier dans le primaire, était satisfaisant dans le pays. Pendant la pandémie, les écoles ont fermé et l'enseignement a dû se poursuivre en ligne, et cela a malheureusement écarté du milieu scolaire des enfants issus de groupes économiquement défavorisés. Il y a un fossé entre ceux qui ont accès à Internet et ceux qui ne l'ont pas. Cela étant, les cibles relatives aux objectifs de développement durable restent valables et constituent des critères nationaux d'intervention au nom des enfants et de leur famille<sup>18</sup>.

63. Il s'agit d'un domaine où il est très facile de mettre à profit la volonté politique de prêter assistance, et l'on peut s'attendre à ce que la relance de l'enseignement puisse avoir lieu en temps voulu. La tendance à la baisse du budget consacré au secteur éducatif s'inverse, et le Rapporteur spécial s'en félicite. L'éducation est un secteur où l'on peut cultiver des améliorations sans que ces démarches ne soient trop politisées.

64. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats positifs.

**K. Allouer des ressources supplémentaires au secteur social compte tenu de la réduction des dépenses publiques dans ce domaine au cours des dernières années**

65. La pandémie a pesé sur les ressources de tous les pays, et l'un des principaux défis consiste à consacrer un maximum de ressources disponibles à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Compte tenu de la nécessité d'assurer une allocation plus équitable des fonds, comme l'a souligné le Comité des droits économiques, sociaux et

<sup>17</sup> Voir <https://opendevelopmentcambodia.net/announcements/joint-press-release-german-government-funded-study-confirms-grave-problems-in-cambodias-microfinance-sector/>.

<sup>18</sup> En particulier l'objectif de développement durable n° 4.

culturels, il est encourageant de constater que le budget consacré à l'éducation a augmenté et que l'objectif fixé pour l'année prochaine s'élève à environ un milliard de dollars<sup>19</sup>. De plus, le taux de croissance du produit intérieur brut, qui s'établit à 6 % à peu près, est également un signe encourageant d'une reprise économique en cours<sup>20</sup>.

66. S'il s'agit d'évolutions favorables, la suite dépendra aussi en grande partie du financement durable, lequel nécessite des mesures de transparence, une imposition juste, des politiques budgétaires judicieuses et une allocation équitable des ressources. Le prochain plan national de développement du pays, qui devrait débiter en 2024, influera également sur la situation et mettra davantage l'accent sur la durabilité et l'importance d'une économie plus verte.

67. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats positifs.

## **L. Garantir à certains groupes – femmes, enfants, personnes handicapées, travailleurs migrants, peuples autochtones, minorités et personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes – une protection et une assistance complètes prenant en compte les questions de genre**

68. Le Rapporteur spécial appelle l'attention du lecteur sur les informations détaillées relatives aux groupes devant faire l'objet d'une attention particulière qui figurent dans ses précédents rapports<sup>21</sup>. De toute évidence, des effets de discrimination intersectionnelle existent parmi ces groupes. Malgré d'importants progrès sur le plan de la réduction du taux de mortalité maternelle, la violence à l'égard des femmes reste une préoccupation majeure. La loi sur la violence domestique ouvre excessivement la porte au recours à la médiation, sans obligation de rendre des comptes, et doit être remaniée afin que les mesures prévues fassent une plus grande place à la victime. Il serait souhaitable que les femmes soient plus nombreuses à des postes clés, notamment au sein de l'appareil judiciaire. Elles ne représentaient que 10 % des personnes élues lors des élections communales de 2022<sup>22</sup>.

69. Des difficultés ont été constatées en ce qui concerne les normes de genre, le travail non rémunéré, la violence fondée sur le genre et l'inégalité de représentation. Si 84 % des femmes font partie de la population active, plus de 30 % d'entre elles ont perdu leur emploi pendant la pandémie de COVID-19, et celles qui exercent une activité liée à la sphère familiale sont rarement rémunérées<sup>23</sup>. Le Rapporteur spécial estime que les droits des femmes seraient un thème novateur pour un prochain rapport et une prochaine analyse de pays.

70. On trouve toute une série de recommandations relatives aux droits de l'enfant dans les observations finales du Comité des droits de l'enfant concernant le rapport valant quatrième à sixième rapports périodiques soumis par le Cambodge en application de la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>24</sup>. Une amélioration notable de l'accès à l'éducation postpandémie est possible, sachant que le Comité a estimé qu'il était nécessaire d'adopter une loi sur l'enseignement obligatoire. La violence est un problème majeur, et le pays devrait interdire les châtiments corporels. Pour ce qui est des enfants en conflit avec la loi, une loi sur la justice pour mineurs a été adoptée en 2016, mais il n'existe toujours pas de tribunaux des affaires familiales ni de juges spécialisés dans les affaires concernant des mineurs. Rien ne prouve que la loi soit appliquée dans le cadre de procédures régulières, comme l'indique le nombre de mineurs en détention, y compris en détention provisoire, souvent pour des infractions peu importantes. Il est nécessaire d'avoir recours à d'autres solutions que la détention, avec l'appui des familles et des communautés, dans le cadre de la

<sup>19</sup> Voir <https://eacnews.asia/home/details/17434>.

<sup>20</sup> Voir <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/05/18/cambodia-s-economy-on-firm-path-to-recovery>.

<sup>21</sup> A/HRC/48/79, par. 52 à 64.

<sup>22</sup> Voir <https://www.phnompenhpost.com/national/parties-need-field-more-women-candidates-elections-csos-urge>.

<sup>23</sup> Voir <https://cambodia.un.org/en/174010-gender-equality-deep-dive-cambodia>.

<sup>24</sup> CRC/C/KHM/CO/4-6.

justice réparatrice. Une hausse du travail des enfants due à la pandémie a également été signalée.

71. La levée du moratoire sur les adoptions internationales, dont il a été fait état pendant la période considérée, est un problème majeur étant donné que des organisations non gouvernementales ont signalé de nombreux faits inquiétants à ce sujet par le passé<sup>25</sup>. Il faut absolument prendre des mesures pour prévenir la maltraitance et la vente d'enfants, laquelle est liée au problème de traite des personnes exposé ci-dessous. Il convient également de mentionner la question troublante de la gestation pour autrui et de l'exploitation commerciale qui peut en découler. La loi sur la lutte contre la traite a été appliquée à des personnes (cambodgiennes et étrangères) impliquées dans une affaire majeure de gestation pour autrui<sup>26</sup>. Il est indispensable d'adopter une loi en la matière pour prévenir les violations.

72. Le Cambodge tente de modifier sa loi sur les personnes handicapées. Dans ce contexte, la question clef de la participation éclairée des personnes handicapées au processus de réforme et celle de la prise en compte du principe d'aménagement raisonnable dans la loi et la pratique doivent être prises en considération. En outre, l'importance que revêt l'emploi de méthodes humaines permettant aux personnes qui présentent un handicap psychosocial de vivre dans la société sans être soumises à des méthodes coercitives est souvent sous-estimée.

73. Le pays compte une multitude de peuples autochtones et s'est doté d'une politique nationale portant expressément sur ces communautés. Une grande partie du débat porte sur leur droit à la terre, la délivrance rapide de titres de propriété foncière et la préservation de leur culture et des ressources naturelles qui les entourent, y compris l'action contre l'abattage et la déforestation commis illégalement par des personnes extérieures à ces communautés. Deux projets de loi, l'un sur la foresterie et l'autre sur les zones protégées, créent des problèmes<sup>27</sup>. On craint en effet que la première n'empêche la participation des populations locales et des peuples autochtones à la surveillance et à la sauvegarde des forêts, qui sont menacées par la présence de chasseurs et d'autres personnes extérieures armées. S'agissant de la deuxième loi, on s'inquiète de l'absence de prise en compte des droits des peuples autochtones et du non-respect des principes de protection contre les déplacements et de consentement préalable, libre et éclairé, qui visent à prévenir les expulsions.

74. Si certains peuples autochtones du pays représentent d'importants groupes minoritaires, il existe aussi d'autres minorités, telles que les communautés vietnamienne et musulmane. Pour elles, la satisfaction de besoins fondamentaux, tels que l'enregistrement des naissances, l'état-civil familial, l'éducation, les perspectives d'emploi et la nationalité, pose des problèmes récurrents. Un point positif est que la liberté de religion s'exerce dans le pays.

75. S'agissant des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, la visite de l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre a été l'occasion de rappeler l'importance des droits de l'homme relatifs à la diversité des identités de genre. Une loi sur l'interdiction de la discrimination englobant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre et protégeant les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes pourrait être adoptée. Le pays devrait également se doter d'une loi reconnaissant l'identité de genre, question qui revêt une importance majeure pour les personnes transgenres, et une loi légalisant le mariage entre personnes de même sexe pourrait également être envisagée.

76. Les travailleurs migrants, y compris les Cambodgiens qui reviennent d'un autre pays, constituent un autre groupe vulnérable en ce qui concerne l'accès aux établissements de santé mais aussi à la protection sociale et à l'aide à la réintégration dans la société.

77. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats variables.

<sup>25</sup> Voir <https://www.khmertimeskh.com/501050095/fostering-hopes-cambodia-resumes-inter-country-adoptions-after-eight-year-hiatus/>.

<sup>26</sup> Voir <https://www.nytimes.com/2022/11/26/world/asia/surrogacy-cambodia.html>.

<sup>27</sup> Voir <https://vodenglish.news/fears-grow-as-draft-laws-leave-out-indigenous-allow-hunting/>.

**M. Permettre la participation effective des collectivités locales à la protection des ressources naturelles, en agissant en particulier sur la détention des biens fonciers ainsi que sur les titres de propriété foncière et sur la question connexe de la privatisation des terres domaniales, et mettre en place des mécanismes de garantie contre les ingérences de groupes d'intérêt souvent liés au pouvoir en place**

78. La lutte pour les terres et les ressources dans une économie en croissance, l'une des causes de conflit les plus évidentes depuis quelques années, met en péril la conservation des ressources naturelles. Les concessions de terres à des fins économiques ont fait l'objet d'un moratoire pendant quelque temps, mais celui-ci est aujourd'hui remis en cause puisqu'une concession aurait été octroyée récemment à des personnes proches du pouvoir<sup>28</sup>. Pendant la période considérée, la multiplication des zones économiques spéciales a soulevé la question de savoir si les autorités et leur entourage s'empareraient facilement des terres.

79. La privatisation des terres domaniales pose également problème, surtout lorsqu'elle est facilitée par ceux qui sont au pouvoir et qui agissent en faveur de leurs groupes d'intérêt dans le secteur privé. Elle entraîne des expulsions et le déplacement de communautés, notamment chez les peuples autochtones et dans les zones où vivent des personnes à faible revenu. Des expulsions massives ont été signalées dans les environs d'Angkor Vat, et dans certains cas elles ont été constatées par du personnel des Nations Unies<sup>29</sup>.

80. Au cours de sa visite, en 2022, le Rapporteur spécial a pris note des enseignements tirés en ce qui concerne les espaces urbanisés et les déplacements connexes. Un compromis serait éventuellement possible si une loi existante était exploitée de manière constructive. La circulaire n° 3 du Gouvernement, qui porte sur la résolution relative aux établissements provisoires sur des terres occupées illégalement dans la capitale, les municipalités et les zones urbaines, peut servir à combler le fossé qui sépare les différents acteurs depuis 2010. Au lieu de les déplacer, la meilleure solution consiste souvent à intégrer ces établissements dans des travaux de modernisation réalisés sur place afin que les habitants puissent y demeurer et s'adapter à la nouvelle utilisation des terres. La cartographie des communautés par les communautés est un aspect important à garder à l'esprit. En cas de déplacement, il importe de réfléchir à la question des consultations et des compensations et de s'assurer que les nouvelles structures sont satisfaisantes. Il convient de ne pas oublier que le lieu où se trouvent ces établissements est important pour ce qui est de l'accès au travail et que leur déplacement peut engendrer des difficultés à cet égard.

81. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

**N. Créer des programmes complets d'atténuation et d'adaptation afin de lutter contre les changements climatiques**

82. Le Cambodge s'est doté d'un plan de lutte contre les changements climatiques pour 2014-2023 et a adopté, en 2021, une stratégie à long terme qui doit lui permettre d'atteindre l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Il soumet également des rapports au titre des contributions déterminées au niveau national en rapport avec les changements climatiques. Parmi les actions à entreprendre, on peut citer des mesures en faveur de la réduction du recours aux combustibles fossiles, d'une plus grande utilisation des énergies propres et renouvelables, du reboisement et de l'agriculture durable. Les objectifs d'atténuation visent également le secteur agricole et celui des déchets.

<sup>28</sup> Voir <https://cambojanews.com/government-approves-new-economic-land-concession-despite-moratorium-conflict-ensues>.

<sup>29</sup> Voir <https://www.theguardian.com/global-development/2022/nov/29/evictions-cambodia-angkor-wat-unesco-world-heritage-site>.

83. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a insisté sur la nécessité de prendre davantage de mesures d'adaptation<sup>30</sup>. Il s'agit d'un aspect facile à aborder qui sera probablement aussi pris en compte dans le nouveau plan national de développement qui doit débiter en 2024.

84. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats positifs.

**O. S'abstenir d'avoir recours au retour forcé de ressortissants cambodgiens qui se trouvent dans un autre pays lorsqu'ils y sont reconnus comme réfugiés en vertu du droit international, et libérer tous les réfugiés placés en détention après leur expulsion**

85. Le Rapporteur spécial juge très préoccupants l'expulsion ou le refoulement forcés de réfugiés cambodgiens d'un autre État vers le Cambodge et l'emprisonnement de ces réfugiés à leur arrivée dans le pays. Récemment, quatre dissidents cambodgiens qui avaient été expulsés d'un pays voisin ont été placés en détention à leur retour. Le Cambodge aurait conclu des accords officieux avec plusieurs pays voisins afin que les pays d'asile potentiels expulsent les personnes considérées comme hostiles au pouvoir en place dans leur pays d'origine. Étant partie à la Convention relative au statut des réfugiés, le Cambodge devrait s'abstenir de réclamer le retour forcé de ses ressortissants lorsqu'un autre État a accordé aux intéressés le statut de réfugié en vertu du droit international. En 2022, le Rapporteur spécial a rendu visite à l'une de ces personnes expulsées qui se trouvent actuellement en prison et qui devraient être libérées sans délai.

86. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

**P. Faire en sorte que les besoins des victimes soient davantage pris en compte par les forces de l'ordre et promouvoir la coopération aux échelons national et international en matière de lutte contre la criminalité lors des interventions menées en réponse aux signalements de formes d'esclavage moderne, telles que la traite et le travail forcé, découlant d'escroqueries en ligne et d'autres types de tromperie**

87. Le problème des escroqueries sur Internet, à la suite desquelles des personnes de nombreux pays se trouvent victimes de la traite des êtres humains, du travail forcé ou d'autres formes d'exploitation, a reçu beaucoup d'attention au cours du voyage du Rapporteur spécial en 2022.

88. Plusieurs éléments sont à mentionner. Alors qu'il était plutôt un pays d'origine de ces atteintes il y a une décennie, le Cambodge en est aujourd'hui l'un des principaux pays de destination et doit faire face aux difficultés qui en découlent. Le profil des victimes a lui aussi évolué : il ne s'agit plus majoritairement de personnes pauvres et vulnérables mais de personnes – dont beaucoup d'hommes – qui appartiennent plutôt à la classe moyenne de la société, sont qualifiées et s'y connaissent en informatique. Étant donné qu'il s'agit d'un cyberphénomène transfrontière, les pays doivent trouver des modes de coopération plus novateurs, non seulement entre les forces de l'ordre mais aussi en matière de savoir-faire technique et numérique. L'un de ces pays avertit ses ressortissants à l'aéroport pour les inviter à se méfier des escroqueries en ligne s'ils espèrent pouvoir travailler en ligne pour des employeurs suspects dans le pays de destination.

<sup>30</sup> Voir [E/C.12/KHM/CO/2](#).



89. L'une des priorités est l'exécution effective du plan soumis par le Comité national de lutte contre la traite des êtres humains, en collaboration avec ses partenaires, et la création de dispositifs et de processus fondés sur les droits qui soient accessibles et permettent d'identifier les victimes et de les séparer des autres catégories de personnes impliquées<sup>31</sup>. Même lorsqu'elles entrent dans le pays clandestinement, si elles ont été la cible d'une escroquerie sur Internet, les victimes devraient être reconnues et traitées comme telles et non comme des immigrés clandestins. Une douzaine de pays sont touchés et comprennent maintenant l'ampleur du phénomène et l'importance du renforcement de la coopération et de l'assistance internationales, mais il faut redoubler d'efforts pour prévenir ce type de situation, protéger les victimes potentielles et trouver des solutions. Le travail forcé, notamment dans les prisons, est une nouvelle source de préoccupation qui reçoit actuellement l'attention de l'Organisation internationale du Travail.

90. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

**Q. Adopter des mesures pour prévenir et éliminer la corruption, en particulier à l'égard des personnes liées au pouvoir en place, afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation**

91. Selon l'indice de Transparency International, le Cambodge occupait la 150<sup>e</sup> place sur une liste de 180 États en 2022, signe d'une situation malsaine<sup>32</sup> qui est nécessairement liée à la concentration du pouvoir au sommet, laquelle s'accompagne d'un clientélisme à plusieurs niveaux. Nombre de suggestions d'amélioration pourraient être formulées à ce sujet mais, le Cambodge étant partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption, il a déjà à sa disposition une série de mesures à prendre pour améliorer la transparence. Les États parties sont notamment exhortés à protéger les lanceurs d'alerte, les témoins et les victimes, à surveiller les contributions aux partis politiques et les interactions entre les élections nationales et les élections communales, et à veiller à ce que les personnalités politiques et leurs proches déclarent publiquement leurs biens. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a également fait part de son inquiétude à ce propos<sup>33</sup>. Le public devrait pouvoir accéder plus facilement à des informations sur le sujet pour vérifier l'application du principe de responsabilité et la transparence, ce qui renvoie à la nécessité d'adopter une loi sur l'accès aux informations publiques et d'éliminer le monopole politique.

92. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats négatifs.

**R. Faire preuve de volonté et fixer des délais concrets pour la création d'une institution nationale des droits de l'homme, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), en veillant à ce qu'un large éventail de parties prenantes, y compris de la société civile, y participent**

93. La Commission cambodgienne des droits de l'homme, qui est liée au Gouvernement, supervise l'établissement d'un projet de loi sur la création d'une institution nationale des droits de l'homme et a déjà pris part à diverses consultations. L'institution doit reposer solidement sur une base étendue de parties prenantes, y compris divers acteurs de la société civile, et s'aligner en priorité sur les Principes de Paris. En résumé, il est crucial que l'institution en cours de création soit indépendante, ce qui signifie qu'elle doit jouir d'une totale indépendance vis-à-vis de l'exécutif, que sa composition doit être pluraliste et qu'elle

<sup>31</sup> Voir <https://opendevelopmentcambodia.net/tag/national-committee-for-counter-trafficking-ncct/#!/story=post-165090>.

<sup>32</sup> Voir <https://www.transparency.org/en/countries/cambodia> (consulté le 28 mai 2023).

<sup>33</sup> Voir E/C.12/KHM/CO/2.

doit pouvoir mener efficacement ses travaux. De plus, il faut libéraliser l'espace politique et civique pour favoriser un environnement où une institution nationale viable consacrée aux droits de l'homme puisse fonctionner efficacement, sachant, en particulier, que les organisations non gouvernementales se montrent sceptiques quant à ce processus en raison du rétrécissement de cet espace.

94. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats variables.

**S. Adopter des mesures pour favoriser le relèvement après la pandémie, dont des mesures visant à lutter contre la pauvreté, à garantir l'accès aux soins de santé et à la revaccination, à offrir des perspectives d'emploi et à assurer l'accès à l'éducation ainsi que d'autres mesures de protection sociale conçues pour aider les groupes défavorisés, conformément aux normes internationales**

95. Les questions économiques, sociales et culturelles doivent recevoir l'attention qu'elles méritent afin que le relèvement postpandémie soit axé sur l'être humain et guidé par les principes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auxquels le pays est partie, ainsi que par les objectifs de développement durable. Le pays soutient déjà les pauvres par l'intermédiaire du programme ID Poor, qu'il est en train de développer. Le programme prévoit une aide financière, des prestations en matière de santé, d'éducation et d'emploi ainsi que d'autres aides sociales. Certaines aides ont été mises en place au début de la pandémie et, en mai 2023, plus d'un milliard de dollars avaient été octroyés sous la forme d'assistance pécuniaire, en 35 paiements, à des millions de personnes en situation de privation sociale aggravée par la pandémie de COVID-19<sup>34</sup>.

96. Un projet de loi sur la protection sociale, une nouvelle loi sur le handicap, une loi sur la protection de l'enfance et une feuille de route nationale pour la couverture sanitaire universelle sont en cours d'élaboration. Les nouvelles mesures de protection sociale adoptées au titre du cadre directeur national sur la protection sociale (2016-2025) auront pour but d'offrir une assistance de base à ceux qui travaillent dans le secteur non structuré de l'économie, notamment des solutions de secours professionnelles et un meilleur accès aux soins de santé. Le pays participera également à l'examen de 2023 de la réalisation des objectifs de développement durable.

97. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats positifs.

**T. Encourager les contributions internationales visant à aider le Cambodge et les Cambodgiens par la voie de la coopération technique et du renforcement des capacités**

98. Pour ce qui est des questions internationales et historiques, il convient de noter que les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens qui ont eu à examiner les exactions commises sous le régime génocidaire du Parti khmer rouge arrivent à la fin de la phase de clôture<sup>35</sup>. Les archives du tribunal devront être bien conservées et rester accessibles aux chercheurs, car elles auront un rôle indispensable à jouer dans le cadre de l'enseignement de l'histoire afin que les leçons tirées de la tragédie des années 1970 et des suivantes ne soient pas oubliées. Le tribunal a également plaidé pour le non-recours à la peine de mort afin de donner un exemple positif au reste de la région.

<sup>34</sup> Voir <https://www.khmertimeskh.com/501297077/govt-releases-1b-pay-out-to-poor-vulnerable-households/>.

<sup>35</sup> Voir <https://www.eccc.gov.kh/en>.

99. En ce qui concerne la coopération technique et le renforcement des capacités, le pays a énormément bénéficié de l'assistance fournie ces trois dernières décennies. L'un des enseignements tirés est que l'aide extérieure a été décisive pour la reconstruction des fondements de l'État et le rétablissement de son fonctionnement. Toutefois, il conviendrait de dresser un bilan afin de s'assurer que cette aide ne contribue pas à aggraver le déficit démocratique et les lacunes en matière de droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne l'espace politique et civique.

100. Le Cambodge est également en mesure d'aider d'autres pays au titre de la coopération technique. Il fournit déjà du personnel militaire dans le cadre d'opérations internationales de maintien de la paix, y compris, et c'est un fait apprécié, un grand nombre de soldates de la paix. Le Cambodge a une grande expérience à partager avec d'autres pays en ce qui concerne le déminage et a proposé de l'aide à l'Ukraine dans ce domaine. La coopération technique et le renforcement des capacités devraient donc être considérés comme un échange.

101. Le Rapporteur spécial classe cet objectif de référence dans la catégorie des résultats positifs.

## VI. Conclusions et recommandations

102. Le Rapporteur spécial a examiné les enseignements tirés des élections communales de 2022 et de leurs suites et exposé les principales préoccupations planant sur les élections nationales prévues en juillet 2023, après la rédaction du présent rapport, en particulier le regrettable déni du droit de l'opposition politique d'y participer et l'arrivée au pouvoir imminente de la nouvelle génération de dirigeants. Il a également évalué l'état de la réalisation des 20 objectifs de référence fondés sur les droits de l'homme définis dans le rapport précédent et fait des constats hétérogènes : cinq d'entre eux sont en bonne voie, trois présentent des niveaux de réalisation variables et 12 sont en mauvaise voie de réalisation, mais tous requièrent des mesures mieux adaptées et un suivi international et national continu. Les 12 objectifs pour lesquels les résultats sont négatifs représentent des failles majeures en rapport avec les droits civils et politiques découlant du droit international. Il reste néanmoins plusieurs points d'ancrage sur lesquels il est possible de prendre appui pour accélérer le changement, comme les mesures de lutte contre la pauvreté et de protection sociale, l'éducation, les soins de santé, l'adaptation environnementale, l'élaboration de budgets équitables et une coopération internationale mutuellement bénéfique.

103. Le Rapporteur spécial présente les recommandations suivantes aux fins d'un suivi efficace.

104. Le Rapporteur spécial recommande que la prochaine génération de dirigeants :

a) S'engage en faveur des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et du développement durable, qui trouvent leur fondement dans le droit international et sont inséparables des principes énoncés dans les traités relatifs aux droits de l'homme, dans les objectifs de développement durable et dans les Accords de paix de Paris ;

b) Aide à corriger les erreurs du passé et coopère avec les nombreuses parties prenantes nationales et internationales dans le cadre des réformes visant à assurer la mise en conformité avec les normes internationales, en faisant également appel à la sagesse locale ;

c) Contribue au travail de sensibilisation et à l'application des différentes recommandations formulées par le Rapporteur spécial et d'autres mécanismes des Nations Unies et respecte les principes de la démocratie et des droits de l'homme.

105. Le Rapporteur spécial recommande que le Gouvernement :

a) Respecte pleinement l'ensemble des droits de l'homme, donne suite aux ajustements proposés au titre des 20 objectifs de référence énoncés par le Rapporteur spécial ci-dessus, et présente régulièrement des informations actualisées à ce sujet ;

b) Corrige les anomalies concernant les élections et, en particulier, rétablit le droit des partis politiques d'y participer ;

c) Élargisse l'espace politique et civique en vue des élections et au-delà, en particulier pour permettre la création d'un système véritablement multipartite, la tenue d'élections libres et régulières, l'existence de contre-pouvoirs permettant de prévenir les abus de pouvoir, et l'adoption de garanties propres à assurer la participation de la population et le partage du pouvoir ;

d) Libère les défenseurs des droits de l'homme, les dissidents politiques, les journalistes et autres professionnels des médias et les autres personnes militant en faveur des droits de l'homme et la démocratie qui se trouvent en détention, mette fin aux actions engagées en justice contre ces personnes et s'abstienne de les harceler ou de s'en prendre à elles ;

e) Suspende l'application des lois, politiques et pratiques draconiennes, qui sont contraires aux droits de l'homme, et les modifie ;

f) Prenne des mesures pour atténuer la vulnérabilité de certains groupes et lutte contre la violence et la discrimination en tenant compte des questions de genre et des problèmes de discrimination intersectionnelle ;

g) S'ouvre au pluralisme politique et garantisse le respect de la séparation des pouvoirs et des fonctions, en particulier pour protéger le pouvoir judiciaire contre toute ingérence de l'exécutif ;

h) Enquête équitablement sur les allégations de violations et prévoie des recours pour les parties touchées ;

i) Donne une réponse concrète et constructive aux communications et déclarations du Rapporteur spécial ;

j) Coopère efficacement avec la société civile et les Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme, notamment en fournissant des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation aux droits de l'homme et un enseignement de grande qualité, y compris en ce qui concerne l'histoire du pays ;

k) Propose des services d'assistance technique et de renforcement des capacités à d'autres pays dans des domaines où le Cambodge peut apporter une valeur ajoutée.

106. Le Rapporteur spécial recommande que les organisations de la société civile et les autres parties concernées :

a) Renforcent les actions visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme ainsi que les réseaux qui y contribuent ;

b) Évaluent l'exercice des droits de l'homme dans le pays et envoient régulièrement des informations actualisées au Rapporteur spécial ;

c) Surveillent les élections nationales de 2023 et la période consécutive à celles-ci et contribuent à améliorer la transparence ;

d) Agissent au nom des victimes et pour leur sécurité en réponse à l'appel aux réparations et à l'application du principe de responsabilité ;

e) Promeuvent l'éducation aux droits de l'homme et la connaissance de l'histoire du pays.

107. Le Rapporteur spécial recommande que les entités des Nations Unies et la communauté internationale :

a) Appuient et surveillent l'exercice de l'ensemble des droits de l'homme, compte tenu des objectifs de référence définis dans le présent rapport, et envoient régulièrement des informations actualisées au Rapporteur spécial ;

b) Fassent pression sur les autorités nationales afin qu'elles libéralisent l'espace politique et civique et l'orientent vers une démocratie pluraliste, un système multipartite, des élections libres et régulières, l'existence de contre-pouvoirs, la participation du peuple et la séparation des pouvoirs et des fonctions ;

c) Soutiennent la prise de mesures de relèvement postpandémie qui soient conformes aux normes internationales, et qui comprennent notamment des mesures de protection sociale appliquées de manière inclusive et efficace ;

d) Aident la société civile à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et, en particulier, à surveiller les élections, et lui fournissent une assistance technique dans le domaine de la sécurité numérique, par exemple ;

e) Dressent un bilan de la coopération technique et du renforcement des capacités proposés au Cambodge jusqu'à présent, veillent à ce qu'ils aient un effet positif sur l'exercice des droits de l'homme, et poursuivent leur action dans les domaines où la communauté internationale a une valeur ajoutée à proposer en ce qui concerne les garanties favorisant la paix, la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable ;

f) Renforcent au maximum l'accès à la protection physique et juridique en vérifiant systématiquement les conditions de vie des personnes détenues en prison et dans d'autres institutions fermées, et utilisent différents moyens d'action, grâce à des interventions et à un appui à différents niveaux, pour favoriser des améliorations porteuses afin que les personnes privées de liberté soient traitées avec humanité.

## Annexe I

### Programme d'action prospectif en dix points en faveur des droits de l'homme au Cambodge

À la fin de sa première mission dans le pays, en août 2022<sup>1</sup>, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge a recommandé que le Gouvernement cambodgien prenne les mesures suivantes avec souplesse et diligence :

a) Donner une suite concrète aux recommandations du Rapporteur spécial et des organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme ainsi qu'à celles qui découlent de l'Examen périodique universel en adoptant des politiques pragmatiques et les pratiques correspondantes ;

b) Ouvrir l'espace civique et politique, notamment en suspendant l'application des lois draconiennes évoquées dans les rapports des mécanismes de protection des droits de l'homme susmentionnés et en modifiant ces lois ;

c) Corriger la situation en vue des élections nationales de 2023, notamment pour faire en sorte que le personnel qui interviendra dans leur déroulement soit sélectionné selon un processus pluraliste et ne soit pas associé à des partis politiques ;

d) Mettre fin aux poursuites engagées contre l'opposition politique et les défenseurs des droits de l'homme ainsi que le personnel qui leur est associé, les libérer et retirer les plaintes à leur égard ;

e) Résoudre les problèmes liés aux terres en suivant une approche plus participative et faciliter l'établissement de zones d'installation afin de trouver des solutions satisfaisantes, conformément au contenu de la circulaire n° 3 du Gouvernement sur la résolution relative aux établissements provisoires sur des terres occupées illégalement dans la capitale, les municipalités et les zones urbaines ;

f) Atténuer la vulnérabilité de différents groupes en respectant les principes de non-violence et de non-discrimination, compte tenu des recommandations des différents mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme ;

g) Améliorer la qualité des représentants de l'ordre, notamment les forces de police et le pouvoir judiciaire, grâce à une sélection rigoureuse et à des mesures d'incitation, en particulier pour éviter qu'ils ne soient proches du pouvoir en place et veiller à ce qu'ils soient indépendants et impartiaux, et réformer le système de justice pénale pour favoriser le recours à davantage de mesures non privatives de liberté et le rendre plus adapté aux besoins des enfants ;

h) Encourager l'adoption de mesures au lendemain de la pandémie pour élargir la couverture de protection sociale et venir en aide aux groupes qui en ont besoin, notamment en facilitant l'accès des pauvres et en octroyant un soutien aux familles, éliminer les injustices liées à l'endettement et aux institutions de microfinance en créant des programmes plus accessibles pour l'allègement de la dette et en protégeant les consommateurs contre l'exploitation, et s'efforcer en particulier de combler les écarts en matière d'accès à Internet et d'inverser la régression due à la pandémie dans le domaine de l'enseignement ;

i) Appuyer la prise en compte des questions de genre à l'aide de mesures efficaces contre la violence et la discrimination, compte dûment tenu de la nécessité d'augmenter la participation des femmes au sommet du pouvoir et de respecter la diversité des identités de genre, notamment grâce à des structures adaptées aux enfants ;

<sup>1</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « UN expert proposes human rights reform agenda for Cambodia », 26 août 2022, communiqué de presse. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/en/press-releases/2022/08/un-expert-proposes-human-rights-reform-agenda-cambodia>.

j) Dépasser la priorité historiquement accordée à la paix et promouvoir les effets de synergie entre paix, développement durable, droits de l'homme et démocratie en établissant des ponts entre les générations qui reposent sur le respect des normes internationales, en tenant compte de la sagesse locale et en visant un équilibre fondé sur la pluralisation du pouvoir partagé.

## Annexe II

### Les vingt objectifs de référence en matière de droits de l'homme au Cambodge

<i>Objectif de référence<sup>1</sup></i>	<i>Délais de réalisation et de suivi</i>
Cesser d'appliquer les lois draconiennes et les modifier	2022-2023
Remettre en liberté les défenseurs des droits de l'homme et les dissidents politiques placés en détention et mettre fin aux poursuites intentées contre eux	2022-2023
Réhabiliter divers partis politiques et les autoriser de nouveau à participer aux élections et garantir la tenue d'élections libres et régulières	2022-2023
Mettre fin aux procès collectifs d'opposants politiques et créer un espace pour l'engagement en faveur de la démocratie et du pluralisme politique	2022-2023
Garantir l'indépendance et la transparence du système judiciaire et des activités des praticiens du droit, dont les procureurs et les avocats	2022-2023
Renforcer les capacités du système pénitentiaire surpeuplé et adopter davantage de mesures non privatives de liberté, notamment à l'égard des personnes en attente de jugement	2022-2023
Étudier les possibilités d'appliquer des mesures de réadaptation plutôt que des sanctions punitives dans les affaires liées aux stupéfiants	2022-2023
Assurer un suivi efficace des affaires de disparition forcée et d'autres graves violations dont les victimes sont des Cambodgiens et des étrangers, en particulier pour mettre fin au climat d'impunité	2022-2023
Prêter attention à l'accroissement de l'endettement, qui est la cause de la perte de terres utilisées comme garantie pour des prêts de microfinance, et de l'affaiblissement de la sécurité alimentaire	2022-2023
Améliorer l'accès à l'éducation et faciliter le retour à l'école après les perturbations causées par la pandémie, notamment en comblant les écarts qui empêchent l'égalité d'accès à Internet et d'utilisation de celui-ci et en favorisant les programmes d'éducation formelle et non formelle en la matière	2022-2023
Allouer des ressources supplémentaires au secteur social compte tenu de la réduction des dépenses publiques dans ce domaine au cours des dernières années	Progressivement lié aux objectifs de développement durable 2015-2030

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voir [A/HRC/51/66](#).



<i>Objectif de référence<sup>1</sup></i>	<i>Délais de réalisation et de suivi</i>
Garantir à certains groupes – femmes, enfants, personnes handicapées, travailleurs (y compris les travailleurs migrants), peuples autochtones, minorités et personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes – une protection et une assistance complètes prenant en compte les questions de genre	2022-2023
Permettre la participation effective des collectivités locales à la protection des ressources naturelles, en agissant en particulier sur la détention des biens fonciers ainsi que sur les titres de propriété foncière et sur la question connexe de la privatisation des terres domaniales, et mettre en place des mécanismes de garantie contre les ingérences de groupes d'intérêt souvent liés au pouvoir en place	2022-2023
Créer des programmes complets d'atténuation et d'adaptation afin de lutter contre les changements climatiques	Progressivement lié aux objectifs de développement durable 2015-2030
S'abstenir d'avoir recours au retour forcé de ressortissants cambodgiens qui se trouvent dans un autre pays lorsqu'ils y sont reconnus comme réfugiés en vertu du droit international, et libérer tous les réfugiés placés en détention après leur expulsion	2022-2023
Faire en sorte que les besoins des victimes soient davantage pris en compte par les forces de l'ordre et promouvoir la coopération aux échelons national et international en matière de lutte contre la criminalité lors des interventions menées en réponse aux signalements de formes d'esclavage moderne telles que la traite et le travail forcé liées à des escroqueries en ligne et autres types de tromperie	2022-2023
Adopter des mesures pour prévenir et éliminer la corruption, en particulier à l'égard des personnes liées au pouvoir en place, afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation	2022-2023
Faire preuve de volonté et fixer des délais concrets pour la création d'une institution nationale des droits de l'homme, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), en veillant à ce qu'un large éventail de parties prenantes, y compris de la société civile, y participent	2022-2023
Adopter des mesures pour favoriser le relèvement après la pandémie, dont des mesures visant à lutter contre la pauvreté, à garantir l'accès aux soins de santé et à la revaccination, à offrir des perspectives d'emploi et à assurer l'accès à l'éducation ainsi que d'autres mesures de protection sociale conçues pour aider les groupes défavorisés, conformément aux normes internationales	Progressivement lié aux objectifs de développement durable 2015-2030

<i>Objectif de référence<sup>1</sup></i>	<i>Délais de réalisation et de suivi</i>
Encourager les contributions internationales visant à aider le Cambodge et les Cambodgiens par la voie de la coopération technique et du renforcement des capacités	Progressivement lié aux objectifs de développement durable 2015-2030

## Annexe III

### Procès de masse de militants politiques au tribunal municipal de Phnom Penh

*Date de l'annonce  
du jugement*

*Chef d'accusation*

*Jugement*

#### Procès de neuf anciens dirigeants du Parti du salut national du Cambodge (PSNC)

1 <sup>er</sup> mars 2021	Tentative de crime et attaque (art. 27 et 451 du Code pénal)	<p>Ancien dirigeant du PSNC, S. R. a été reconnu coupable, condamné à vingt-cinq ans d'emprisonnement et privé de ses droits de voter et de se présenter à une élection.</p> <p>D'autres hauts dirigeants ont été condamnés à vingt-deux ans (M. S. et E. C. E.) et vingt ans d'emprisonnement (T. S., M. S., O. C., H. V., L. R. et N. R.).</p> <p>Ils ont également été condamnés à payer des indemnités de 1,8 milliard de riels (environ 42 500 dollars).</p>
---------------------------	--	---

#### Procès de 20 anciens membres du PSNC et d'un fonctionnaire du Ministère de l'intérieur

17 mars 2022	Complot et incitation	<p>Le 17 mars 2022, le tribunal a condamné 20 anciens membres, conseillers et militants du PSNC.</p> <p>Sept (S. R., T. S., M. S., E. C. E., T. V., N. R. et H. V.) ont été condamnés par défaut à dix ans d'emprisonnement pour incitation et complot destiné à provoquer des troubles sociaux, en application des articles 453, 471, 494 et 495 du Code pénal. Les sept condamnés vivent en exil mais font l'objet de mandats d'arrêt.</p> <p>Les treize autres accusés (L. P., K. C., N. K., C. B., Y. S., K. P., K. T., N. V., C. C., S. C., T. S., P. M. et S. T.) ont été reconnus coupables d'entente criminelle et d'incitation et condamnés à cinq ans d'emprisonnement avec sursis de trois ans et huit mois.</p> <p>H. C., autre accusé du PSNC, a été reconnu coupable d'incitation et de complot, mais sa condamnation à cinq ans d'emprisonnement a été suspendue en raison de problèmes de santé présumés. Les motifs des poursuites sont variés mais comprennent le retour prévu de S. R. en 2019, des commentaires au sujet de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la création d'un mouvement d'opposition à l'étranger appelé Mouvement du salut national du Cambodge. Plusieurs organisations de défense des droits ont estimé que le procès était politiquement motivé.</p>
--------------	-----------------------	--

<i>Date de l'annonce du jugement</i>	<i>Chef d'accusation</i>	<i>Jugement</i>
		<p>Le 30 mars 2023, le tribunal suprême a confirmé le jugement du tribunal municipal de Phnom Penh, lequel avait reconnu 13 anciens membres du PSNC coupables d'incitation et de complot et les avait condamnés à cinq ans d'emprisonnement chacun, avec un sursis de seize mois (C. B., L. P., K. C., N. K., Y. S., K. P., T. S., K. T., N. V., C. C., S. C., P. M. et S. T.).</p> <p>Ancien fonctionnaire du Ministère de l'intérieur et membre du Parti populaire cambodgien, C.B. a été cité pendant le procès de masse parce qu'il avait communiqué par téléphone avec d'anciens membres du PSNC, dont son frère.</p>
<b>Procès de 51 partisans et anciens représentants du PSNC</b>		
14 juin 2022	Complot et incitation	<p>Le tribunal a condamné 12 accusés à huit ans d'emprisonnement, 20 accusés à cinq ans d'emprisonnement (avec sursis) et 19 accusés à six ans d'emprisonnement.</p> <p>Il a également ordonné l'arrestation de S. T., qui a été condamnée à six années d'emprisonnement. Elle a été arrêtée après l'annonce du jugement par le tribunal et mise en détention au centre pénitentiaire 2.</p>
<b>Procès de six partisans et anciens représentants du PSNC</b>		
10 août 2022	Incitation	<p>Le tribunal a reconnu six anciens militants du PSNC (L. R., M. T., M. P., M. S., K. T. et L. T.) coupables d'incitation à commettre un crime pour avoir incité la population à s'opposer aux autorités et à renverser le Gouvernement.</p> <p>À l'exception de L. T., qui avait été extradé par la Thaïlande et livré au Cambodge en novembre 2021, tous les autres accusés ont été condamnés par défaut. Tous ont écopé de dix-huit mois d'emprisonnement. Les infractions dont on les a accusés auraient eu lieu entre 2018 et 2021. Dans une publication de 2018 sur Facebook, L. T. avait appelé le peuple cambodgien à lutter pour le changement et à s'opposer au Premier Ministre, Hun Sen.</p>
<b>Procès de 37 partisans et anciens représentants du PSNC</b>		
22 décembre 2022	Complot	<p>Le tribunal a condamné 36 accusés à des peines allant de cinq à sept ans d'emprisonnement, et un accusé a été acquitté.</p> <p>Les chefs d'accusation concernaient la tentative de retour au Cambodge de l'ancien Vice-Président du PSNC, M. S., qui voulait assister à l'un des procès de masse au début de 2021.</p>